



- DÉCHETS -

MON GUIDE PRATIQUE POUR BIEN TRIER



Plateau Picard

Communauté de Communes

LA RECYCLERIE DU PLATEAU PICARD

DÉCHETS CONCERNÉS



OBJETS USUELS EN BON ÉTAT OU RÉPARABLES



VAISSELLE



ÉLECTROMÉNAGER



MOBILIER



CULTURE



OUTILLAGE



CYCLES



MODE



ENFANCE



DÉCORATION



LUMINAIRES



DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Matériaux (cartons, ferrailles, gravats) / Déchets dangereux (peintures, extincteurs, bouteilles de gaz)

3 FAÇONS DE DONNER À LA RECYCLERIE

- Je me rends dans les déchetteries de Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny ou La Neuville-Roy et signale au gardien que j'ai des objets pour la Recyclerie.
 - Si je ne peux pas transporter ces objets, je fais appel au service de collecte à domicile en téléphonant au Pôle Environnement : 03 69 12 50 70.
- Je peux aussi les déposer au magasin de la Recyclerie :
 - le jeudi (9h-12h) en demandant un rendez-vous auprès du Pôle Environnement si j'ai des encombrants
 - le samedi (14h-17h) hors encombrants.

VERS UNE SECONDE VIE

Après leur collecte, les objets sont triés dans les ateliers de la Recyclerie.

La plupart sont réparés et nettoyés.

Prêts à retrouver une utilité auprès de nouveaux propriétaires, ils sont acheminés au magasin de la Recyclerie.

Les objets trop abîmés, quant à eux, sont dirigés vers le recyclage.



INFO BONUS

La Recyclerie, un outil 3 en 1 de développement durable : elle réduit les déchets, crée de l'emploi local et permet de s'équiper à petits prix.

UN MAGASIN POUR EN PROFITER



Meubles, jouets, vaisselle, ..., les objets remis en état sont proposés à petits prix chaque semaine dans le magasin de la Recyclerie.

• **OUVERTURE :**
SAMEDI
9H-12H / 14H-17H

• **RUE SARRAIL
À SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE**

• **SERVICE DE LIVRAISON
À DOMICILE (PAYANT)**

• **GARANTIE D'1 MOIS
SUR L'ÉLECTROMÉNAGER
DE PLUS DE 30 €**



LA RECYCLERIE EST SUR FACEBOOK !

@recyclerieduplateaupicard

LE COMPOSTAGE

DÉCHETS CONCERNÉS



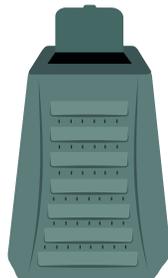
DÉCHETS DE CUISINE

épluchures, marc de café,
coquilles d'œuf broyées



DÉCHETS DE JARDIN

tontes, feuilles, fleurs
et plantes fanées



QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Composter, en tas ou dans un bac, c'est transformer mes déchets de cuisine et de jardin en un terreau fertile, naturel et gratuit.



INFO BONUS

En moyenne, 1/3 des ordures ménagères est compostable. Composter réduit le volume, mais aussi les odeurs de ma poubelle.

COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR À PRIX RÉDUIT ?

- Deux modèles (bois ou plastique) et deux tailles (400 ou 600 L) sont proposés au tarif de 15 € ou 18 € selon leur contenance, dans la limite de deux par foyer.

- Je choisis le modèle qui me convient. Je contacte le Pôle Environnement pour le réserver et prendre rendez-vous pour son règlement (en chèque) et son retrait.



POUR APPRENDRE À BIEN COMPOSTER :

Plusieurs outils, gratuits, sont à ma disposition : guide, atelier, conseils personnalisés grâce aux Eco-jardiniers du Plateau Picard (habitants volontaires formés au compostage). Pour en savoir plus, je contacte le Pôle Environnement.



**TONTES
ET FEUILLES**



PETITS BRANCHAGES



**FLEURS,
MAUVAISES HERBES
ET PLANTES FANÉES**



DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Gros branchages / fagots / souches / troncs /
terre / cendres / déchets de cuisine



INFO BONUS

Brûler mes déchets verts est interdit.
Je recours à la collecte pour garantir
leur recyclage en compost.

LES RÈGLES DE LA COLLECTE

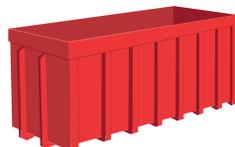
- Je présente mes déchets dans les sacs* de la Communauté de communes
**(à retirer en mairie)*
- Je peux présenter 5 sacs au maximum par semaine
- Mes sacs sont réutilisables.
Je fais le nécessaire pour les récupérer après la collecte.
(ex : une pierre pour éviter leur envol une fois vidés)

PÉRIODE DE COLLECTE

Du printemps à l'automne, à raison d'une fois par semaine.
Pour en connaître les dates précises, ainsi que le jour de collecte dans ma
commune, je me renseigne en mairie ou auprès du Pôle Environnement.



Les déchetteries du Plateau Picard accueillent
mes déchets verts toute l'année ! C'est la
solution adaptée pour les plus grandes
quantités et les déchets volumineux.



LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- Je vide mes emballages sans nécessairement les laver
- Je les compresse pour gagner de la place dans la colonne de tri
 - Je laisse les bouchons sur les emballages en plastique
- Je dépose mes déchets en vrac sans les emboîter les uns dans les autres
 - Je ne déchire pas en petits morceaux les papiers et cartonnets.



Déposer des déchets aux pieds des colonnes de tri est interdit sous peine de poursuite.



Pour trouver les points-tri près de chez moi : www.plateaupicard.fr



RAS LA BOÎTE DES PUBLICITÉS ?

Pour ne plus les recevoir, je colle un Stop-Pub sur ma boîte aux lettres. Je peux m'en procurer au Pôle Environnement, en mairie, ou chez un commerçant.



Pour savoir où le trouver : www.plateaupicard.fr

LES EMBALLAGES EN VERRE

DÉCHETS CONCERNÉS



**BOUTEILLES
ET CANETTES**



POTS ET BOCAUX



FLACONS



DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Vaisselle / bris de glace / miroirs / lampes /
ampoules / néons / bouchons / couvercles / capsules



INFO BONUS

Le verre se recycle à l'infini !
1 tonne collectée = 2 138 bouteilles fabriquées.

LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- Je vide mes emballages sans nécessairement les laver
- J'enlève les bouchons et couvercles



Déposer des déchets aux pieds des points-tri
est interdit sous peine de poursuite.



INFO BONUS

Pour trouver les points-tri
près de chez moi :
www.plateaupicard.fr



LES TEXTILES

DÉCHETS CONCERNÉS



GRANDS VÊTEMENTS



ARTICLES DE MAROQUINERIE



PETITS VÊTEMENTS



LINGE DE MAISON



CHAUSSURES



INFO BONUS

Grâce aux bornes, plus de la moitié des textiles collectés sont réutilisés, revendus en friperie ou donnés à des associations. Le reste est recyclé.

LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- Je dépose mes textiles dans des sacs fermés
- J'attache mes chaussures par paires
- Les articles que je dépose doivent être propres et secs
Même tâchés ou troués, les textiles mis dans le container seront recyclés



INFO BONUS

Pour connaître le conteneur à textiles le plus proche de chez moi :
www.plateaupicard.fr



Pour donner une seconde vie à mes textiles et vêtements en bon état, je pense aussi à la Recyclerie !

LES DÉCHETTERIES

DÉCHETS CONCERNÉS



MOBILIER

(Saint-Just-en-Chaussée
et Maignelay-Montigny
uniquement)



BOIS

(Maignelay-Montigny,
Bulles et La Neuville-Roy
uniquement)



PNEUMATIQUES

(Saint-Just-en-Chaussée
et Maignelay-Montigny
uniquement)



DÉCHETS VERTS



**RÉUTILISATION
REEMPLOI**

(Saint-Just-en-Chaussée,
Maignelay-Montigny
et La Neuville-Roy
uniquement)



DÉBLAIS / GRAVATS



MÉTAUX



CARTONS



**ENCOMBRANTS
TOUT-VENANT**



DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Ordures ménagères / Déchets amiantés / Bouteilles de gaz / Extincteurs /
Pneus professionnels, pneus coupés ou jantés / Produits radioactifs /
Cadavres d'animaux, déchets putrescibles hors déchets verts /
Produits hospitaliers / Produits explosifs / Médicaments



INFO BONUS

Les déchets apportés en déchetteries sont majoritairement recyclés. Sur le Plateau Picard, je me trouve à 10 min maximum en voiture de l'une d'entre elles. Je n'hésite pas !

DÉCHETS CONCERNÉS



Tous contiennent des substances dangereuses pour la santé et l'environnement et doivent être traités de manière spécifique !



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



RADIOGRAPHIES



CARTOUCHES ENCRE



LAMPES



PILES ET ACCUMULATEURS



Les magasins les collectent aussi ! Je pense à utiliser les bornes mises à ma disposition.



PRODUITS DANGEREUX



Liste détaillée sur www.plateaupicard.fr

peintures, acides, solvants, colles, phytosanitaires

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

(les appareils fonctionnant grâce à l'électricité)



ÉCRANS



GROS ÉLECTROMÉNAGER



RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS



PETITS APPAREILS MÉNAGERS



MON APPAREIL FONCTIONNE TOUJOURS ?

Je pense au don ! Association, Recyclerie du Plateau Picard, grâce à elles, mon appareil profitera à quelqu'un d'autre.



INFO BONUS

Quand j'achète un appareil neuf, je laisse son équivalent usagé en magasin. Celui-ci est tenu de le reprendre. C'est en partie à cela que sert l'éco-taxé.



Les ampoules à filaments (halogènes ou à incandescence) ne se recyclent pas. Je les jette à la poubelle.



Des médicaments à jeter ? Vides, je mets au tri leurs emballages. Entamés, je les rapporte en pharmacie.

LES DÉCHETTERIES

LES CONDITIONS D'ACCÈS

PARTICULIERS



- Seuls les habitants du Plateau Picard, munis du *Pass'déchetteries*, y ont accès.



Si j'habite Gannes, Quinquempoix ou Wavignies, je peux me rendre à la déchetterie d'Ansauvillers.

Renseignements :
03 44 77 03 88 (SMDO)

- Les dépôts sont gratuits.
- Les véhicules de plus de 3,5 t ne sont pas autorisés.



Le samedi, si j'utilise un véhicule de type professionnel pour un usage privé, je dois au préalable demander une autorisation spéciale en contactant le Pôle Environnement.

PROFESSIONNELS



- Seuls les artisans et commerçants domiciliés ou justifiant d'un chantier sur le Plateau Picard peuvent accéder aux déchetteries.
- Les dépôts de déchets verts, gravats, bois et tout-venant, sont soumis au paiement d'une redevance. Ils sont possibles à Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny uniquement.



Le samedi est réservé aux particuliers.

VOLUMES ET PRÉSENTATION

Mes déchets doivent être regroupés par matériaux dans mon véhicule. Avant de me rendre en déchetterie, je prends soin de les trier par catégorie.



Les dépôts sont limités à :

- | | |
|-------------|--|
| par usager | - 1 tonne de gravats |
| et par jour | - 4 pneus |
| | - 3 m ³ de déchets verts, bois, tout-venant et ferrailles |

POUR OBTENIR MON PASS' DÉCHETTERIES ?

3 solutions :

- Je demande un formulaire à l'agent de déchetterie
- Je contacte le Pôle Environnement
- Je remplis un formulaire en ligne sur www.plateaupicard.fr (rubrique «Déchetteries»)



LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'UTILISATION

- Arrivé à la déchetterie, je roule au pas et m'arrête à l'entrée du quai.
- Je présente mon *Pass'déchetteries* à l'agent. Il m'indique la marche à suivre. Je la respecte pour la sécurité de tous.
- Avant de partir, je nettoie mes déchets tombés au sol.



- Les enfants et les animaux ne sont pas autorisés à descendre des véhicules.
- La récupération de matériaux dans les bennes est interdite.

OÙ ET QUAND ME RENDRE EN DÉCHETTERIE ?

MAIGNELAY-MONTIGNY (ZA est, Rue de la Croix de Coivrel)

JOURS	DU 1/11 AU 29/02	DU 1/03 AU 31/10
LUNDI	14h - 17h	14h - 18h
MARDI	14h - 17h	9h - 12h 14h - 18h
MERCREDI	14h - 17h	14h - 18h
JEUDI	14h - 17h	14h - 18h
VENDREDI	14h - 17h	8h - 12h 14h - 18h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 18h

☎ 03 44 51 49 90

SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE (ZA sud, Rue Sarraill)

JOURS	DU 1/11 AU 29/02	DU 1/03 AU 31/10
LUNDI	8h - 12h	8h - 12h
MARDI	9h - 12h	9h - 12h
MERCREDI	8h - 12h	8h - 12h 14h - 18h
JEUDI	9h - 12h	9h - 12h
VENDREDI	9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 18h

☎ 03 44 19 51 03

BULLES (Chemin de Dupille)

JOURS	DU 1/11 AU 29/02	DU 1/03 AU 31/10
LUNDI	14h - 17h	14h - 18h
MERCREDI	14h - 17h	14h - 18h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 18h

☎ 06 30 26 39 14

LA NEUVILLE-ROY (Lieu dit de La Sucrierie)

JOURS	DU 1/11 AU 29/02	DU 1/03 AU 31/10
LUNDI	14h - 17h	14h - 18h
MERCREDI	14h - 17h	14h - 18h
VENDREDI	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 18h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 18h

☎ 03 44 78 71 44

LES ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETS CONCERNÉS



VAISSELLE
verre brisé,
vaisselle jetable



ARTICLES D'HYGIÈNE
couches, cotons-tiges,
mouchoirs usagés



RESTES ALIMENTAIRES
restes de poissons
et de viandes



DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Déchets recyclables / encombrants / déchets dangereux
Si mon bac contient ce type de déchets, il peut ne pas être collecté.

LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- J'utilise uniquement un bac* du Plateau Picard.
**dans certains cas, des sacs Plateau Picard seront fournis à la place du bac*
- J'y dépose mes déchets dans des sacs fermés.
- Je sors mon bac la veille au soir de la collecte et je le rentre le lendemain.



Les déchets supplémentaires mis à côté de mon bac ne seront pas collectés.
Si, de manière exceptionnelle, je prévois d'en déposer, je préviens le Pôle Environnement.

COMMENT OBTENIR UN BAC OU EN CHANGER ?

- Je contacte le Pôle Environnement.
- Gratuitement, un bac est mis à ma disposition. Sa taille dépend de celle de mon foyer.
- J'assure son entretien au quotidien.
- Si je quitte mon logement je le laisse sur place et j'informe le Pôle Environnement de mon départ.

LES JOURS DE COLLECTE



PAS DE COLLECTE LES :

1^{er} janvier

1^{er} mai

25 décembre

Pour savoir quel jour est prévu la collecte de remplacement : je consulte le site Internet du Plateau Picard ou sa page Facebook @ccplateaupicard.

Je peux aussi m'informer auprès du Pôle Environnement.



LE PÔLE ENVIRONNEMENT

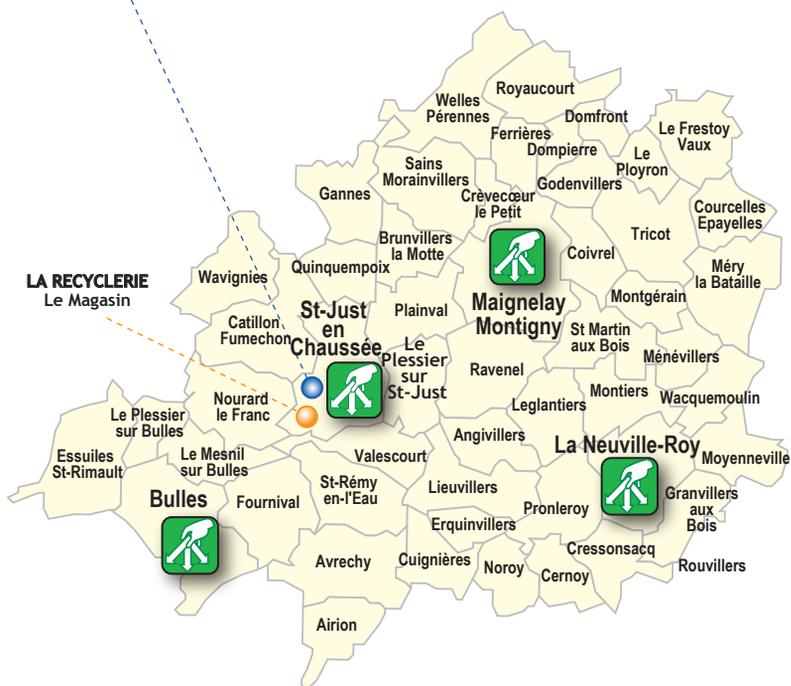
RUE SARRAIL
60130 SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE



03 69 12 50 70



environnement@cc-plateaupicard.fr



LA RECYCLERIE
Le Magasin



Déchetterie



Plateau Picard

Communauté de Communes



www.plateaupicard.fr



Communauté de communes
du Plateau Picard
[@ccplateaupicard](https://www.facebook.com/ccplateaupicard)



L'application Guide du tri
à télécharger
disponible sur Google play,
App Store et Windows Phone